



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Incapables majeurs

Question écrite n° 43951

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre délégué au budget sur les inquiétudes de la Fédération nationale des associations tutélaires face à l'insuffisance des crédits budgétaires alloués au financement des tutelles et des curatelles d'Etat. En effet, les associations tutélaires sont confrontées à une hausse sensible du nombre de personnes à prendre en charge, hausse directement liée à l'évolution démographique de notre pays et à la dégradation économique et sociale. Ces associations, en réamorçant un travail de réinsertion sociale, ont donc un rôle majeur à jouer à l'égard des personnes exclues des réseaux institutionnels classiques. Pourtant, face à cet enjeu social de premier ordre, les associations tutélaires sont confrontées à une insuffisance des crédits alloués à la tutelle d'Etat dans le cadre du budget 1996 et probablement du budget 1997. Cette situation financière inconfortable risque, d'une part, de peser encore davantage sur les conditions de travail des services tutélaires et, d'autre part, de se traduire par une détérioration des prestations et des mesures de protection dispensées aux personnes en situation d'exclusion. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui faire savoir quelles mesures précises le Gouvernement entend prendre afin d'assurer la pérennité de l'indispensable mission sociale accomplie par les associations tutélaires.

Données clés

Auteur : [M. Mariani Thierry](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43951

Rubrique : Déchéances et incapacités

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 octobre 1996, page 5352